

**Répartition des contributions des employeurs pour la formation professionnelle
et l'alternance reversées à France compétences au titre de l'année 2022**

REPARTITION PRINCIPALE			
Objet	Institution / Organisme bénéficiaire	Taux de répartition	Montants prévisionnels correspondants 2022 (en €)
Formation des demandeurs d'emploi	Etat		1 684 000 000 €
Projets de transition professionnelle	Transitions Pro (AT Pro)	6,38%	500 000 000 €
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	Opérateurs du CEP	1,28%	100 000 000 €
Aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés (PDC-50)	Opérateurs de compétences (OPCO)	6,89%	540 000 000 €
Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	18,00%	1 410 472 792 €
Alternance (fonds de fonctionnement et d'investissements CFA, CNFPT, aide au permis de conduire apprentis, financement des dépenses des actions de l'alternance et péréquation inter-branches)	Régions, CNFPT, ASP, OPCO	67,45%	5 285 490 354 €
Fonctionnement et investissements	France compétences		22 394 101 €
Intérêts sur concours bancaires	France compétences		4 686 458 €
TOTAL REPARTITION PRINCIPALE		100%	9 547 043 706 €

SOUS-REPARTITION ALTERNANCE			
Objet	Institution / Organisme bénéficiaire	Taux de répartition	Montants prévisionnels correspondants 2022 (en €)
Fonds de fonctionnement CFA	Régions		138 000 200 €
Fonds d'investissements CFA	Régions		180 097 500 €
CNFPT	CNFPT		15 000 000 €
-			
Aide au permis de conduire apprentis	ASP	0,41%	20 000 000 €
Péréquation inter-branches	OPCO	26,90%	1 332 392 655 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	OPCO	72,69%	3 600 000 000 €
TOTAL SOUS-REPARTITION ALTERNANCE		100%	5 285 490 354 €

Source : délibération du conseil d'administration de France compétences n° 2021-11-157 du 25 novembre 2021